FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM 382
Moto-Club CM SURGEON
N° d'affiliation 60776
Date 15 AVRIL 2018
Lieu LUCE SUR BRONE
Organisateur technique - Nicolas CHEVRENIL
E-mail nicolas.chevrenil@wanadoo.fr
Téléphone 06.60.02.71.50

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- Pascal LARDEUX ..... Licence : 14489
Président du Jury ou Arbitre* ---------- JP guillotin ..... Licence : 12450
Membre du Jury ---------- Daniel DUVAL ..... Licence : 39297
Membre du Jury ---------- José GILBERT ..... Licence : 11487
Commissaire technique responsable ---- Jean Louis BOUL ..... Licence : 129763
Responsable du chronométrage ---------- Muriel LARDEUX ..... Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 125cc 2T MXF	13	\	125cc/125cc à 450	32€ ligue
Ligue Espoirs 85cc	9	16	85cc	23€ ligue 31€ Hors ligue
Ligue OPEN	15	\	250cc 450cc	32€ ligue
CHAMPIONNAT Ligue QUAD	13	\	250cc-750cc	32€ ligue 45€ Hors ligue

Engagement :
Site Internet ----
Contact ----
Téléphone ---- E-mail ----

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : Inclus dans
Caution : INSCRIPTION

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Nicolas CHAVREUIL

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche NANTES

Temps de trajet (en min) 2 minutes

Article 7 — Le site de pratique

Accès :
Nom du site Les buttes de la Rivière
Adresse La Rivière 44240 Suce sur Erdre

Capacité Moto :
Pendant les essais : 50
En manche : 42

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 32
En manche : 27

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1364 m
Largeur minimum de la piste 6 m
Largeur de la grille 45 m
Longueur de la ligne droite de départ 86 m
Nombre d'OCP* 16
*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 1/02/2018	Date : 01 FEV. 2018	Date : 02/02/2018
CMS since 1949 - FFM C0876 La Rivière 44240 Suce sur Erdre 0608038752 - 0607529313 N Pref W442003813 - FFM C0876 - DDJS 19453 mcsuceensince1949@outlook.fr	Ligue Motocycliste Secrétariat	Numéro : 18/0091 FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00